



Schweizerischer Tambouren- und Pfeiferverband
Association Suisse des Tambours et Fifres
Associazione Svizzera dei Tamburini e Pifferi

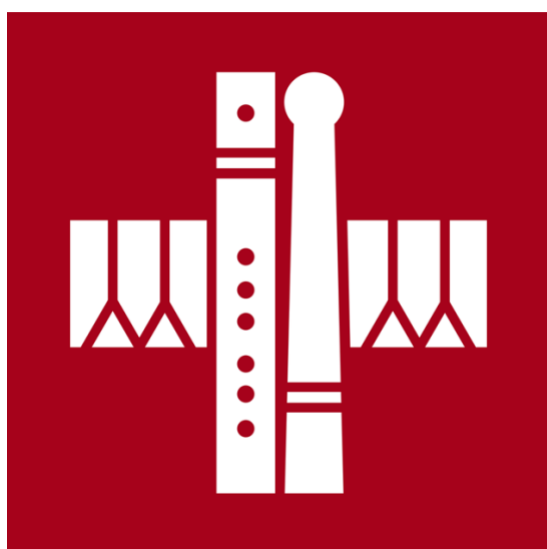
Commissions musicales ASTF

Direction des concours

Chef CF Barbara Berli

Chef CT Martin Grätzer

29. Fête fédérale des Tambours et Fifres



WALLIS 2027

**FÊTE FÉDÉRALE DES
TAMBOURS ET FIFRES
1 – 4 JUILLET VIÈGE**

Programme de Concours

Visp, 15. Juillet 2026

Chers tambours, fifres et clairons*,

Les commissions musicales de l'Association Suisse des Tambours et Fifres (ASTF) se réjouissent de vous présenter le programme de concours de la 29^e Fête Fédérale des Tambours et Fifres qui se déroulera du 29 juin au 2 juillet 2027 à Visp. Le Comité d'organisation « Viège 2027 » ainsi que l'Association Suisse des Tambours et Fifres vous invitent cordialement à participer à cette manifestation. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.wallis2027.ch>.

Le concours débutera **jeudi après-midi** avec les catégories SoloDuo. Vendredi est réservé aux concours individuels et samedi aux concours par section et par groupe.

Les concours et les conditions de participation sont réglés par les prescriptions du [règlement de Fête de l'ASTF du 10.11.2018](#) ainsi que du présent programme.

Le répertoire de compositions de l'ASTF édition janvier 2027, sert de base au choix des marches et des compositions et peut être consulté à tout moment (à partir **du 31. Décembre 2026**) sur la plateforme de partitions de l'ASTF, Partitura (partitura.stpv-astf.ch). Toutes les marches et compositions répertoriées servent de base au choix des marches et des compositions (La catégorie TPer fait exception à cette règle). Pour les catégories fifres Natwärisch, c'est le répertoire actuel des compositions Natwärisch de l'OWTPV qui s'applique. Lors des concours, seules les versions figurant dans les répertoires officiels de partitions de l'ASTF font foi. Il appartient aux participants de vérifier ces informations.

Pour des questions d'ordre technique ou musical, veuillez-vous adresser par écrit à wettspiele@stpv-astf.info aux chefs des commissions musicales de l'ASTF : Cheffe de la commission des instruments à vent : Barbara Berli, et le Chef de la commission tambours : Martin Grätzer, qui se tiennent volontiers à votre disposition.

Le Comité d'organisation « Visp 2027 » et les commissions musicales de l'ASTF se réjouissent d'avance d'une fête grandiose ainsi que de beaux concours. Nous serions heureux de pouvoir accueillir le plus grand nombre possible de musiciennes et musiciens venant de toute la Suisse.

ASSOCIATION SUISSE DES TAMBOURS ET FIFRES

Commission Fifres



Barbara Berli

Commission Tambours



Martin Grätzer

*Afin de garantir la lisibilité de ce programme de concours, nous utilisons ci-après la forme masculine. Bien entendu, nous incluons toujours tous les participants au concours dans un esprit d'inclusion !

Informations importantes

En général, [le règlement de fête et de concours de l'ASTF du 10.11.2018](#) fixe les conditions de base pour les concours, les autorisations de participation, les catégories de concours ainsi que les autres conditions cadres. Les évaluations sont effectuées selon les tabelles de taxation de l'ASTF en vigueur, consultables sur https://stp-astf.ch/fr/medias/download/#Tabelles_taxations_concours.

Les points suivants, dénommés « **conditions de concours particulières** », ainsi que leurs explications, doivent être considérés comme des **compléments obligatoires** à ce règlement. Il convient de prêter une attention particulière au [Codex des concours ASTF](#), disponible sur la page d'accueil de l'ASTF sous la rubrique « Documents/Download », dans la section « Statuts et règlements ». En s'inscrivant, les participants acceptent le **règlement des fêtes et des compétitions de l'ASTF**, le **Codex des concours ASTF**, le présent **programme de concours** ainsi que la **politique de confidentialité de l'ASTF**.

Jeudi 1er juillet 2027 auront lieu les catégories SoloDuo, **y compris les éventuelles finales**. Le vendredi 2 juillet 2027 auront lieu toutes les catégories individuelles, y compris les finales. Le samedi 3 juillet 2027, les compétitions restantes par groupes, par sections et les compétitions des catégories mixtes auront lieu. En s'inscrivant, les concurrents s'engagent à respecter l'horaire.

Dates importantes :

Publication du programme de concours	Août 2026
Ouverture des inscriptions	Février 2027
Délai d'inscription	Mars 2027
Publication du 1er horaire	Avril 2027
Expiration du délai de modification	Vendredi 30 avril 2027, 23 h 59
Publication de l'horaire définitif	Mai 2027

Conditions de concours particulières

Conditions de participation

1. Taille minimale des sections et des groupes (directeur non compris) :

Catégorie	Dénomination	Tambours	Instr. à vent
Concours mixtes	TP / TFA / TC	3	6
	TPer	6	
	TN	3	8
Concours de sections	S1 / S2	6	
	S3	5	
	SP / SC		6
Concours de groupes	GN*		4 à 6 max.
	GFA*		3 à 5 max.
	GVT*	3 (pas de taille maximale)	
	SDTP**	1	1
	SDTN**	1	1 ou 2
	SDTA**	1	1
	SDTC**	1	1 ou 2

Chaque concurrent ne peut participer dans chaque catégorie qu'au maximum une fois.

* Dans les concours de groupes, **plusieurs groupes** peuvent être constituées **par société**.

** Dans les catégories SoloDuo, les groupes composés de membres de **différentes sociétés** sont autorisés.

- Lors des **concours mixtes** et des **concours de section**, il est **interdit** de **renforcer les effectifs avec des personnes n'appartenant pas à la société**. Les membres de plusieurs sociétés ne peuvent concourir que dans une seule formation par catégorie. **Les directeurs** sont dispensés de cette règle dans la mesure où le programme des concours autorise un double engagement (**le double engagement doit impérativement être signalé lors de l'inscription**).
- Les participants qui suivent une **formation musicale militaire** ou qui l'ont déjà achevée **ne sont pas admis** aux concours de juniors (toutes les catégories *J).

Plan horaire / délai pour les mutations

- Les **modifications** des morceaux inscrits ne peuvent être effectuées que jusqu'à **9 semaines** avant le concours, soit jusqu'au vendredi **30 avril 2027** à 23 h 59.
- Le **plan horaire** est **contraignant**. Les concurrents présentant un **retard supérieur à 5 minutes** peuvent être **exclus** du concours. Une fois leur prestation terminée, les concurrents doivent se rendre immédiatement au poste de jury suivant (pas de déplacement en groupe).
- Le plan horaire définitif comprend **une liste et un ordre d'exécution contraignants** des pièces inscrites. Aucun changement de marche ou de composition n'est autorisé pendant le concours.

Prestations :

7. **Toutes les prestations** doivent être exécutées par l'ensemble des participants dans leur intégralité – ou, lorsque cela est spécifiquement indiqué, en respectant le nombre minimal de mesures requis – dès le début du morceau, **sans aucun moyen auxiliaire** (par exemple métronome, casque, écouteurs intra-auriculaires, etc.), **par cœur** et **fidèlement** à la **partition** (conformément aux notes consignées dans la partition). Cela inclut également les nuances indiquées, les répétitions, les reprises, les intros/préludes, les couplets intermédiaires et les solos.
8. **Ligne mélodique** : dans toutes les catégories impliquant des instruments à vent individuels (à l'exception des catégories Clairon), c'est la **voix principale** qui doit être interprétée. Si la ligne mélodique passe toutefois par moments à une partie secondaire, il est recommandé de jouer cette dernière.
9. Dans les catégories **GFA, SP, TP, TFA** toutes les voix écrites dans une partition doivent être jouées - y compris les voix dédoublées par passages (par exemple SP/TP : dr Dudelsagg).
10. **Les voix supplémentaires** (Parties Bass-piccolo, parties d'ornement et/ou 4e voix) peuvent être interprétées dans les catégories **SP** et **TP**, à condition qu'elles soient indiquées sur Partitura. Si elles sont jouées, il faut le mentionner lors de l'inscription.
11. Les prestations **ne** doivent **pas** être **identiques** aux **places du jury** dans la même catégorie.
12. **Directeurs** :
 - 12.1. **Concours mixtes** : le concours de marche est à diriger à l'aide d'une **canne de tambour-major**.
 - 12.2. Les **sections de tambours** et les sections mixtes **TN** doivent être **dirigées**.
 - 12.3. Les marches ou compositions à choix 1 et 2 des concours mixtes **TP** et **TC**, ainsi que des concours de section d'instruments à vent **SP** et **SC**, peuvent être **dirigés**, mais **ce n'est pas obligatoire**.
13. Les documents relatifs à l'évaluation de la formation de marche sont disponibles sur <https://stpv-astf.ch/fr/wp-content/uploads/sites/2/2023/06/Taxation-concours-de-marche-ASTF-criteres.pdf>
14. En cas d'**annulation** du concours de marche dans les concours des sections mixtes **pour des raisons météorologiques**, ce concours se déroulera **sur place**. Si le concours de marche se déroule à l'arrêt, l'évaluation de l'ordre de marche n'est pas prise en compte.
15. Une exécution **non conforme aux dispositions** ci-dessus sera sanctionnée par une déduction d'au moins **1.0 points par place de jury** sous réserve d'une décision contraire de **la direction des concours**.

Règles de mise en œuvre

16. Les **concours individuels** sont organisés que si **au moins 10 concurrents** s'inscrivent. En cas d'inscriptions insuffisantes dans une catégorie, la **direction** du concours décidera de la tenue du concours ainsi que d'un éventuel **regroupement** de catégories.
17. La communication correspondante sera faite avec le plan horaire définitif.

Finales

18. Une **finale** est prévue pour les catégories reines de la fête **T1, P, N, FA** et **C**. La direction du concours décidera, en fonction du nombre d'inscriptions, du mode de déroulement et du nombre de finalistes. Il est prévu d'organiser au moins trois finales :
 1. **Finale T1** avec au moins **18** concurrents
 2. **Finale T2 et T1J** avec au moins **8** concurrents de la catégorie **T2** et au moins **8** concurrents de la catégorie **T1J**
 3. **Finale des instruments à vent** avec au moins **10** concurrents de la catégorie **P**, au moins **5** concurrents de la catégorie **N**, au moins **3** concurrents de la catégorie **C** et au moins **3** concurrents de la catégorie **FA**
19. Désormais, dans les catégories **P, C** et **FA** les morceaux interprétés lors de la finale seront ceux qui ont été présentés à la deuxième place de jury.
20. Les finalistes de la catégorie **N** peuvent choisir laquelle des deux pièces inscrites ils souhaitent interpréter lors de la finale. Le choix sera à signaler immédiatement au chef de fifres de l'OWTPV après la proclamation des finalistes. L'obligation de déclaration incombe aux participants.

Couronnes et égalité de points

21. Les sociétés ayant participé aux concours dans **différentes catégories ne reçoivent que la plus haute** des distinctions remportées.
22. En cas d'égalité de points, **des classements ex æquo** sont possibles. Ainsi, plusieurs vainqueurs de la fête sont possibles en cas d'égalité de points.
23. En cas **d'égalité de points** ayant une incidence sur la qualification pour la finale ou sur l'attribution d'un prix, la règle suivante s'applique dans toutes les catégories (y compris la finale) : c'est toujours la **meilleure note globale de la dernière place attribuée par le jury** qui prévaut – sauf pour les catégories TPer et SoloDuo, car il n'y a qu'une seule place de jury dans ces catégories. Si l'égalité de points persiste, ce sont les notes d'évaluation spécifiques à chaque catégorie, conformément au tableau suivant, qui sont déterminantes :

Catégorie	Ordre de prise en compte
Catégories de tambours (dernière place du jury) et TPer	1. Exécution technique, 2. Rythme, 3. Dynamique
Catégories mixtes des instruments à vent (dernière place du jury) et catégories SoloDuo	1. Dynamique/expression musicale, 2. Synchronisation/rythme
Concours de section des instruments à vent, GN, GFA et toutes les catégories individuelles d'instruments à vent (dernière place du jury)	1. Interprétation, ou 1. Impression musicale d'ensemble, 2. Rythme/mesure, 3. Pince/Accord resp. qualité du son/articulation pour les catégories C.

En cas d'égalité persistante, le tirage au sort sera déterminant.

Divers

24. Sous réserve de modifications de la répartition des points/prédicats et du nombre de concurrents en finale. Ceci est valable pour tous les concours mixtes (y compris SoloDuo) et TPer. La communication correspondante sera faite avec le plan horaire définitif.
25. Les feuilles de jury des instruments à vent ne seront plus numérisées ni distribuées après le concours.
26. En cas de doute la direction des concours qui décide.

Aperçu des concours

1	Concours Mixtes	9
1.1	Catégorie TP Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)	9
1.2	Catégorie TN Tambours et Natwärisch (musique ancienne)	9
1.3	Catégorie TC Tambours et Clairons	10
1.4	Catégorie TFA Tambours et Fifres anciens	10
1.5	Catégorie TPer Tambours Percussions	11
2	Concours de sections	13
2.1	Catégorie S1 Sections Tambours	13
2.2	Catégorie S2 Sections Tambours	14
2.3	Catégorie S3 Sections Tambours	15
2.4	Catégorie SP Sections Fifres (Piccolo bâlois)	16
2.5	Catégorie SC Sections Clairons	16
3	Concours de groupes	17
3.1	Catégorie GN Groupes Natwärisch	17
3.2	Catégorie GFA Groupes Fifres Anciens	17
3.3	Catégorie GVT Groupes Vétérans Tambours	18
3.4	Catégorie SDTP SoloDuo Tambour / Fifre (Piccolo bâlois)	19
3.5	Catégorie SDTN SoloDuo Tambour / Natwärisch	20
3.6	Catégorie SDTA SoloDuo Tambour / Fifres Anciens	21
3.7	Catégorie SDTC SoloDuo Tambour et Clairon	22
4	Concours individuels Tambours	23
4.1	Catégorie T1 Tambours	23
4.2	Catégorie T1J Tambours Juniors	24
4.3	Catégorie T2 Tambours	25
4.4	Catégorie T2J Tambours Juniors	25
4.5	Catégorie T3 Tambours	26
4.6	Catégorie T3J Tambours Juniors	26
4.7	Catégorie TV1 et TV2 Tambours Vétérans	27
5	Concours individuels fifres (Piccolo bâlois)	28
5.1	Catégorie P Fifres (Piccolo bâlois)	28
5.2	Catégorie PJ Fifres Juniors (Piccolo bâlois)	28
5.3	Catégorie PV1 et PV2 Fifres Vétérans (Piccolo bâlois)	29
6	Concours individuels Natwärisch	30
6.1	Catégorie N Natwärisch	30
6.2	Catégorie NJ Natwärisch Juniors	31
6.3	Catégorie NV Natwärisch Vétérans	31
7	Concours individuels Fifres Anciens	32
7.1	Catégorie FA Fifres Anciens	32
7.2	Catégorie FAJ Fifres Anciens Juniors	33
7.3	Catégorie FAV Fifres Anciens Vétérans	33

8	Concours individuels Clairons	34
8.1	Catégorie C Clairons	34
8.2	Catégorie CJ Clairons Juniors	35
8.3	Catégorie CV Clairons Vétérans	35

1 Concours Mixtes

1.1 Catégorie TP Tambours et Fifres (Piccolo bâlois)

TP.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TP.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TP.3. Concours de marche
Une composition au libre choix

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Instruments à vent	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points

TP.3 Concours de marche 10 Points

Maximum de points atteignables 370 Points

Remarques particulières :

La Retraite Fifres n'est pas autorisée.

1.2 Catégorie TN Tambours et Natwärisch (musique ancienne)

TN.1 Marche au choix
Une marche au libre choix

TN.2 Marche ou Composition au choix
Une marche ou une composition au libre choix

TN.3 Concours de marche
Une marche au libre choix

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Fifre	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points

TN.3 Concours de marche 10 Points

Maximum de points atteignables 370 Points

Remarques particulières :

1. Seules les marches de la liste des compositions SD TN (janvier 2027) peuvent être exécutées.
2. Les exécutions doivent comporter au moins 3 couplets ou 48 mesures et être jouées conformément à la partition.
3. Aucun bonus n'est accordé (degré de difficulté + nombre de participants).

1.3 Catégorie TC Tambours et Clairons

TC.1 Marche ou Composition au choix 1
Une marche ou une composition au libre choix

TC.2 Marche ou Composition au choix 2
Une marche ou une composition au libre choix

TC.3. Concours de marche
Une marche au libre choix

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Instruments à vent	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points

TC.3 Concours de marche 10 Points

Maximum de points atteignables 370 Points

Remarques particulières :

Voir les conditions de concours particulières

1.4 Catégorie TFA Tambours et Fifres anciens

TFA.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

TFA.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

TFA.3 Concours de marche
Une composition au libre choix

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Instruments à vent	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points

TFA.3 Concours de marche 10 Points

Maximum de points atteignables 370 Points

Remarques particulières :

Voir les Conditions de concours particulières

1.5 Catégorie TPer Tambours Percussions

TPer.1 Composition au choix
Selon les conditions ci-dessous

Taxation :

Tambours	10 points
Exécution technique, Tambour	
Percussions	10 points
Exécution technique et maniement correct	
Rythme et jeu d'ensemble	10 points
Rythme TPer, Jeu d'ensemble TPer	
Dynamique et équilibre	10 points
Dynamique TPer, équilibre sonore de tous les instruments	
Accord, sonorité et choix des instruments	10 points
Accord des instruments, timbre, choix des instruments	
Présentation musicale, effet visuel et impression générale	10 points
Adéquation (à la composition), Groove, plaisir visuel et d'écoute, Synchronisme, jeu d'ensemble, impression générale	
Maximum de points atteignables	60 points

Remarques particulières :

Conditions de participation :

Toutes sections seniors ou juniors peuvent participer dans la catégorie TPer indépendamment d'une participation dans une autre catégorie.

Compositions autorisées :

Toutes les compositions décrites dans la liste de classification ASTF 2027 sous la rubrique « T / RI » peuvent être exécutées. Elles doivent contenir au minimum 4 voix d'instruments différentes. Un set de batterie est autorisé pour autant qu'il ne soit pas utilisé en solo. Une partition de direction doit être disponible.

Des compositions qui ne sont pas inscrites dans la liste ASTF, mais qui répondent aux critères susmentionnés peuvent également être proposées. La commission technique de l'ASTF vérifie si ces compositions répondent aux exigences et, le cas échéant, les classe.

4 partitions de direction de la composition annoncée, avec mesures numérotées, doivent être envoyées simultanément à l'inscription définitive.

Les sections de cette catégorie n'ont pas l'obligation d'être dirigées.

Pour les sections participantes, la musique doit être placée au premier plan. Les compositions doivent être présentées de façon telle que la prestation offerte au spectateur soit du plus haut niveau.

Pour que les compositions soient le plus intéressantes possible, les sociétés ont la liberté de faire appel à la gestique visuelle (jeu de baguettes). Il faut cependant prendre garde à ce que l'exécution de la composition n'en soit en rien perturbée. Le choix de l'exécution de ces effets doit être accordé à la composition tout en étant convaincant. La musique doit toujours rester au premier plan – alors moins c'est parfois plus !

Si une composition dans sa version originale contient déjà des effets visuels, alors ils devraient être exécutés ou élargis comme expliqué ci-dessus.

L'équilibre sonore ainsi que l'accord des instruments de percussion seront évalués par le jury.

La présentation doit correspondre aux partitions envoyées à l'exception de la partie chorégraphique.

Ce concours aura lieu, dans la mesure du possible, dans une salle.

Le jury dispose de compétences avérées tant en tant que tambourins que dans le domaine de la batterie et des percussions. » Il n'y a pas de « purs » batteurs au sein du jury.

Un document d'information indique en textes ce à quoi les jurés sont attentifs. Ce document, ainsi que le [tableau de taxation des TPer](#), sont disponibles sur le site Internet de l'ASTF.

2 Concours de sections

2.1 Catégorie S1 Sections Tambours

S1.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Min. 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2

S1.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 1 ou 2

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties

S1.3 Composition au choix (K)

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Marches non autorisées

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 122.50 points

Remarques particulières :

Voir les conditions de concours particulières

2.2 Catégorie S2 Sections Tambours

S2.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Min. 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3

S2.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 2 ou 3

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties

S2.3 Composition au choix (K)

Une composition au libre choix des classes 2 ou 3

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Bonus de participation

Par tambour 0.10 point max. 2.50 points

Maximum de points atteignables 122.50 points

Remarques particulières :

Voir les conditions de concours particulières

2.4 Catégorie SP Sections Fifres (Piccolo bâlois)

SP.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SP.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Remarques particulières :

Voir les conditions de concours particulières

2.5 Catégorie SC Sections Clairons

SC.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

SC.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Remarques particulières :

Voir les conditions de concours particulières

3 Concours de groupes

3.1 Catégorie GN Groupes Natwärisch

GN.1 Marche au choix

Une marche au choix parmi le registre des Natwärisch

GN.2 Marche ou Composition au choix

Une marche ou une composition au choix parmi le répertoire de Natwärisch

Taxation :

Jeu d'ensemble	10 points	
Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points
Maximum de points atteignables		82 points

Remarques particulières :

Les morceaux interprétés doivent comporter au moins 3 couplets, soit 48 mesures.

Taille des groupes : 4 à 6 fifres Natwärisch, sans restriction d'âge pour les participants.

Les groupes de cette catégorie sont composés de membres d'une même société ou de membres issus de différentes sociétés.

Chaque groupe doit trouver un nom original lors de son inscription au concours et l'indiquer dans la rubrique correspondante.

3.2 Catégorie GFA Groupes Fifres Anciens

GFA.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

GFA.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Remarques particulières :

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

3.3 Catégorie GVT Groupes Vétérans Tambours

GVT.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) à choix

Au moins 6 lignes d'une marche bâloise ou d'une marche (classe 1 à 6)

GVT.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) à choix

Une marche ou une composition à choix (classes 1 à 6)

Les marches bâloises avec un minimum de 6 lignes

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points
Maximum de points atteignables		82 points

Conditions de participation : Années 1985 et plus ancien

Remarques particulières :

Taille du groupe : le nombre minimal de participants est de 3 tambours. Il n'y a pas de nombre maximum de tambours ni de bonus de participation.

Les groupes composés de membres de différentes sociétés sont également autorisés.

Bonus de difficulté par pièce exécutée :

Classe 1 : 1.00 point	Classe 4 : 0.40 point
Classe 2 : 0.80 point	Classe 5 : 0.20 point
Classe 3 : 0.60 point	Classe 6 : 0.00 point

Le groupe peut être dirigé, mais cela n'est pas obligatoire.

Le groupe s'inscrira sous un nom de société et choisira un nom de groupe original qui figurera sur le plan horaire et les listes de résultats sous le nom de la société choisie.

Le concours aura lieu uniquement s'il y a au moins 5 groupes annoncés.

3.4 Catégorie SDTP SoloDuo Tambour / Fifre (Piccolo bâlois)

SDTP.1 Composition au choix

Une composition au libre choix.

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Instruments à vent	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points
Maximum de points atteignables		120 Points

Conditions de participation : dans la catégorie SDTP il n'y a pas de limite d'âge.

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un fifre.

Pour la catégorie SDTP, il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

La Retraite Fifres n'est pas autorisée.

En fonction du nombre d'inscriptions, il sera décidé après la date limite d'inscription si le concours se déroulera en plusieurs groupes et s'il y aura une finale.

3.5 Catégorie SDTN SoloDuo Tambour / Natwärisch

SDTN.1 Marche ou composition au choix

Une marche ou une composition au choix.

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Fifres	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points
Maximum de points atteignables		120 Points

Conditions de participation : dans la catégorie SDTN il n'y a pas de limite d'âge.

Remarques particulières :

Taille du groupe : 1 tambour et 1 ou 2 fifres (2 fifres ne sont autorisés que si le morceau choisi est à plusieurs voix).

Le groupe est composé de membres de la même société ou de membres de plusieurs sociétés.

Plusieurs groupes par sociétés sont autorisés, voire souhaités.

Seules les marches ou compositions du répertoire de compositions SD TN Natwärisch (janvier 2027) peuvent être jouées.

Aucun bonus n'est accordé (degré de difficulté + nombre de participants).

Les morceaux interprétés doivent comporter au moins 3 couplets, soit 48 mesures.

Pour les compositions librement choisis les notes et le déroulement doivent correspondre exactement à la partition. L'interprétation, les nuances, l'articulation ainsi que les ornements (liaisons, trilles, coups de cordes, etc.) sont laissées à la libre appréciation du concurrent. Les marches doivent être interprétées en suivant exactement la partition.

Chaque groupe doit indiquer, lors de son inscription au concours, un nom original comprenant les noms des participants.

En fonction du nombre d'inscriptions, il sera décidé après la date limite d'inscription si le concours se déroulera en plusieurs groupes et s'il y aura une finale.

3.6 Catégorie SDTA SoloDuo Tambour / Fifres Anciens

SDTA.1 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Instruments à vent	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points
Maximum de points atteignables		120 Points

Conditions de participation : dans la catégorie SDTA il n'y a pas de limite d'âge.

Remarques particulières :

Le groupe se compose de 1 tambour et de 1 Fifre Ancien.

Pour la catégorie SDTA il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Si une finale est organisée dans le cadre du concours SoloDuo, les meilleurs groupes de cette catégorie y participeront. Leur nombre exact sera déterminé par la direction du concours en fonction du nombre d'inscriptions à l'issue de la date limite d'inscription.

Le concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes sont inscrits.

3.7 Catégorie SDTC SoloDuo Tambour et Clairon

SDTC.1 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation des prestations par deux binômes de juges (par paire de juges) :

Instruments à vent	10 Points	
Synchronicité / Rythme	20 Points	
Dynamique / Expr. musicale	20 Points	
Tambours	10 Points	60 Points
Maximum de points atteignables		120 Points

Conditions de participation : dans la catégorie SDTC il n'y a pas de limite d'âge.

Remarques particulières :

Le groupe se compose d'un tambour et d'un ou deux claironistes (la présence de deux claironistes n'est autorisée que si le morceau choisi est polyphonique).

Pour la catégorie SDTC il est autorisé de créer un groupe composé de participants de différentes sociétés.

Les groupes doivent indiquer un nom de groupe.

Si une finale est organisée dans le cadre du concours SoloDuo, les meilleurs groupes de cette catégorie y participeront. Leur nombre exact sera déterminé par la direction du concours en fonction du nombre d'inscriptions à l'issue de la date limite d'inscription.

Le concours n'aura lieu que si au moins 5 groupes sont inscrits.

4 Concours individuels Tambours

4.1 Catégorie T1 Tambours

T1.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2

T1.2 Composition (K) au choix 1

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Marches non autorisées

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : tambours de toutes les générations (sans restriction)

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T1 se déroulent en trois ou quatre groupes de taille aussi équilibrée que possible. Les 6 tambours les mieux classés (5 s'il y a quatre groupes) de chaque groupe disputent une finale le vendredi soir.

Lors de la finale, les deux morceaux joués lors des éliminatoires doivent être interprétés à nouveau.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

4.2 Catégorie T1J Tambours Juniors

T1J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 8 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 ou 2

T1J.2 Composition (K) au choix

Une composition au libre choix des classes 1 ou 2

Marches non autorisées

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation : années de naissance 2008 et plus jeune

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T1J seront disputés en 2 groupes de taille aussi équilibrée que possible. Les 4 premiers de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir.

Lors de la finale, les deux mêmes pièces exécutées lors des qualifications doivent être jouées une nouvelle fois.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

4.3 Catégorie T2 Tambours

T2.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3

T2.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation : années de naissance 2007 à 1986

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie T2 seront disputés en 2 groupes de taille aussi équilibrée que possible. Les 4 premiers de chaque groupe disputeront la finale le vendredi soir. Lors de la finale, les deux mêmes pièces exécutées lors des qualifications doivent être jouées une nouvelle fois dans le même ordre.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

4.4 Catégorie T2J Tambours Juniors

T2J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 2 ou 3.

T2J.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 2 ou 3.

Les marches doivent avoir au minimum 8 parties.

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation : années de naissance 2011 à 2008

4.5 Catégorie T3 Tambours

T3.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 4, 5 ou 6

T3.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation : années de naissance 2007 à 1986

4.6 Catégorie T3J Tambours Juniors

T3J.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 4, 5 ou 6

T3J.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 3, 4 ou 5

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Condition de participation : Années de naissance 2011 à 2008

4.7 Catégorie TV1 et TV2 Tambours Vétérans

TV.1 Marche bâloise (BM) ou marche (M) au choix

Minimum 6 parties d'une marche bâloise ou d'une marche des classes 1 à 6

TV.2 Marche bâloise (BM), marche (M) ou composition (K) au choix

Une pièce au libre choix des classes 1 à 6

Les marches doivent avoir au minimum 6 parties

Taxation :

Exécution technique	20 points	
Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Bonus de difficulté	max. 1 point	41 points
Maximum de points atteignables		82 points

Conditions de participation :

Catégorie TV1 : Années de naissance 1985 et plus âgé

Catégorie TV2 : Années de naissance 1977 et plus âgé

Remarques particulières :

Bonus de difficulté par morceau :

Classe 1 : 1.00 point	Classe 4 :	0.40 point
Classe 2 : 0.80 point	Classe 5 :	0.20 point
Classe 3 : 0.60 point	Classe 6 :	0.00 point

5 Concours individuels fifres (Piccolo bâlois)

5.1 Catégorie P Fifres (Piccolo bâlois)

P.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

P.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : fifres de toutes les générations (sans restriction)

Remarques particulières :

Les concours de la catégorie P se dérouleront en deux groupes de taille aussi équilibrée que possible. Dans chaque groupe, au moins 5 des fifres les mieux classés lors du tour préliminaire participent à la finale.

Lors de la finale, il faudra interpréter la composition qui a été présentée à la deuxième place du jury.

La Retraite Fifres et Spitzbueb ne sont pas autorisés en tant que présentations finales, et donc à la deuxième place du jury.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

5.2 Catégorie PJ Fifres Juniors (Piccolo bâlois)

PJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

PJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : années de naissance 2008 et plus jeune

5.3 Catégorie PV1 et PV2 Fifres Vétérans (Piccolo bâlois)

PV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

PV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation :

Catégorie PV1 : années de naissance 1985 et plus âgé

Catégorie PV2 : années de naissance 1977 et plus âgé

6 Concours individuels Natwärisch

6.1 Catégorie N Natwärisch

N.1 Marche au choix

Une marche au libre choix

N.2 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus	max. 1 point	31 points

Maximum de points atteignables 62 points

Conditions de participation : Joueurs de fifre Natwärisch de toutes les générations (sans restriction)

Remarques particulières :

Au moins 5 des joueurs Natwärisch les mieux classés lors du tour préliminaire participent à la finale.

Lors de la finale, il convient d'interpréter l'une des marches ou compositions inscrites dans cette catégorie. Le choix du morceau doit être communiqué immédiatement après la proclamation des finalistes au chef des fifres l'OWTPV. Voir également les conditions particulières du concours, point 20 au l'annonce des finalistes

Les morceaux interprétés doivent comporter au moins 3 couplets, soit 48 mesures.

Pour les compositions librement choisis les notes et le déroulement doivent correspondre exactement à la partition. L'interprétation, les nuances, l'articulation ainsi que les ornements (liaisons, trilles, coups de cordes, etc.) sont laissées à la libre appréciation du concurrent. Les marches doivent être interprétées en suivant exactement la partition.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

6.2 Catégorie NJ Natwärisch Juniors

NJ.1 Marche au choix

Une marche au libre choix

NJ.2 Composition au choix

Une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus	max. 1 point	31 points

Maximum de points atteignables 62 points

Conditions de participation : années de naissance 2008 et plus jeune

Remarques particulières :

Les morceaux interprétés doivent comporter au moins 3 couplets, soit 48 mesures.

Pour les compositions librement choisis les notes et le déroulement doivent correspondre exactement à la partition. L'interprétation, les nuances, l'articulation ainsi que les ornements (liaisons, trilles, coups de cordes, etc.) sont laissées à la libre appréciation du concurrent. Les marches doivent être interprétées en suivant exactement la partition.

6.3 Catégorie NV Natwärisch Vétérans

NV.1 Marche au choix

Une marche au libre choix

NV.2 Composition au choix

Une marche ou une composition au libre choix

Taxation :

Pince	10 points	
Rythme	10 points	
Interprétation	10 points	
Bonus	max. 1 point	31 points

Maximum de points atteignables 62 points

Conditions de participation : années de naissance 1985 et plus âgé

Remarques particulières :

Les morceaux interprétés doivent comporter au moins 3 couplets, soit 48 mesures.

Pour les compositions librement choisis les notes et le déroulement doivent correspondre exactement à la partition. L'interprétation, les nuances, l'articulation ainsi que les ornements (liaisons, trilles, coups de cordes, etc.) sont laissées à la libre appréciation du concurrent. Les marches doivent être interprétées en suivant exactement la partition.

7 Concours individuels Fifres Anciens

7.1 Catégorie FA Fifres Anciens

FA.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FA.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : Joueurs de fifres anciens de toutes les générations (sans restriction)

Remarques particulières :

Les 3 premiers concurrents classés lors des préliminaires disputeront la finale le vendredi soir en même temps que les catégories P, N et C.

Lors de la finale, il faudra interpréter la composition qui a été présentée à la deuxième place du jury.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

7.2 Catégorie FAJ Fifres Anciens Juniors

FAJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FAJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation : années de naissance 2008 et plus jeune

7.3 Catégorie FAV Fifres Anciens Vétérans

FAV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

FAV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Interprétation	20 points	
Rythme / Mesure	10 points	
Pince / Accord	10 points	40 points

Maximum de points atteignables	80 points
--------------------------------	-----------

Conditions de participation : années de naissance 1985 et plus âgé

8 Concours individuels Clairons

8.1 Catégorie C Clairons

C.1 Composition au choix 1
Une composition au libre choix

C.2 Composition au choix 2
Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points
Maximum de points atteignables		80 points

Conditions de participation : Claironistes de toutes les générations (sans restriction)

Remarques particulières :

Les 3 premiers concurrents classés disputeront la finale le vendredi soir en même temps que les catégories P, N et FA.

Lors de la finale, il faudra interpréter la composition qui a été présentée à la deuxième place du jury.

Seules les notes obtenues lors de la finale sont prises en compte pour le classement final des finalistes.
En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs finalistes, la procédure décrite au point 23 des conditions particulières du concours s'applique.

8.2 Catégorie CJ Clairons Juniors

CJ.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

CJ.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Conditions de participation : années de naissance 2008 et plus jeune

8.3 Catégorie CV Clairons Vétérans

CV.1 Composition au choix 1

Une composition au libre choix

CV.2 Composition au choix 2

Une composition au libre choix

Taxation :

Rythme	10 points	
Dynamique	10 points	
Tonalité / Articulation	10 points	
Impression musicale générale	10 points	40 points

Maximum de points atteignables 80 points

Conditions de participation : années de naissance 1985 et plus âgé